

16 AVR. 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme et
de la Mer

PMV Industrie
Monsieur Thierry Kauffer
Zone Industrielle de Bressols
Secteur Fontanilles
82710 BRESSOLS



**AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE**

direction générale
de l'Aviation civile

**direction du Contrôle
de la Sécurité**

sous-direction
de la Navigabilité et
des Opérations

division Navigabilité
bureau des Agréments de
Conception, Production et
Entretien

Paris, le 30 mars 2007,

objet : Modification de l'agrément d'entretien Part 145 (FR.145.378)
référence : DCS-NO-AGR-G-0700087

affaire suivie par : Alain LESAGE

Monsieur,

Suite à votre demande de modification (DGAC/Form 2 du 27/02/2007), les vérifications effectuées (CRIS N° 2101/05/07) sur la conformité de votre MOE (réf. : MOE éd. 9, Amendement A), et sur la conformité du fonctionnement de votre entreprise ont permis au GSAC de conclure (EASA Form 6 du 15/03/2007) que les conditions prévues au titre de l'annexe II (Partie 145) dans le règlement CE N° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 étaient remplies.

Ce règlement détermine le maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et il concerne l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

En conséquence nous approuvons la modification de l'agrément d'entretien FR.145.378 et vous adressons un nouveau certificat (Formulaire 3 de l'AESA).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le chef du bureau des Agréments
de conception, production et entretien

Pierre BERNARD

50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
téléphone : 01 46 90 48 12
télécopie : 01 46 90 48 48
mél : alain.lesage@gsac.fr

Copie à : RS M. Patrick Cabanes GSAC/Toulouse
PJ : Certificat EASA Formulaire 3 (2 pages)

16 AVR. 2007



AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER

Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DU CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ

Membre de l'Agence européenne de la sécurité aérienne

CERTIFICAT D'AGREMENT (APPROVAL CERTIFICATE)

FR.145.378

Vu le règlement (CE) n°2042/2003 de la Commission en vigueur, et conformément aux conditions indiquées ci-après, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie que (*Pursuant to Commission Regulation (EC) n° 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies*)

PMV Industrie
Zone Industrielle de Bressols
Secteur Fontanilles
82710 BRESSOLS
France

Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s) : BRESSOLS

est un organisme de maintenance Partie-145 autorisé à entretenir les produits répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant la référence ci-dessus. (*as a Part-145 maintenance organisation approved to maintain the products listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above reference.*)

CONDITIONS :

1. Le présent agrément est limité au domaine d'application spécifié dans la section correspondante du MOE agréé Partie-145, et (*This approval is limited to that specified in the scope of approval section of the Part-145 approved maintenance organisation exposition.*)
2. Le présent agrément exige le respect des procédures décrites dans le MOE agréé Partie-145, et (*This approval requires compliance with the procedures specified in the Part-145 approved maintenance organisation exposition.*)
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé Partie 145 reste conforme à la Partie 145. (*This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Part-145.*)
4. Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, le présent agrément reste valable tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré. (*Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration until the approval is surrendered, superseded, suspended or revoked.*)

- Date de délivrance initiale : 24 Novembre 1997
(*Date of initial issue*)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile
Le 29 mars 2007

Le chef du bureau des agréments de conception, production et
entretien

P. BERNARD

Page 1/2

16 AVR. 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TABLEAU D'AGREMENT

APPROVAL SCHEDULE

FR.145.378

PMV Industrie

DOMAINE D'AGREMENT / APPROVAL SCHEDULE

CLASSE CLASS	CATEGORIE RATING	LIMITATION LIMITATION
ELEMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APU COMPLETS <i>COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS</i>	C4 Portes et panneaux <i>(Doors – Hatches)</i> C6 Aménagement <i>(Equipment)</i> C18 Protection givre/pluie/incendie <i>(Protection ice/rain/fire)</i> C20 Structure <i>(Structural)</i>	Voir le Chapitre 1.9 du M.O.E et la liste de capacité associée. <i>Refer to Chapter 1.9 of the M.O.E and the associated capability list.</i>

Ce domaine d'agrément est limité aux produits et activités précisés dans la section du domaine d'application contenu dans le MOE agréé Partie 145

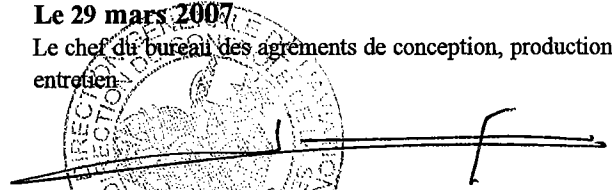
This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of approval section contained in Part-145 approved Maintenance Organisation Exposition

- **Date de délivrance initiale : 24 Novembre 1997**
(Date of initial issue)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Le 29 mars 2007

Le chef du bureau des agréments de conception, production et entretien



P. BERNARD